

N° 1

Logionnaires De Droit

1^{er} Vendem^{aire} An 12

24 7 1803

3	Abady (Jean)	Caporal 65 ^{es}	1
21	Acier (Jean Pierre)	Cambour 63 ^{es}	2
25	Adam (Nicolas)	Brig ^{ade} 16 ^{es} Cavalerie	3
23	Accard (J ^{ean} B ^{aptiste})	Sergent 40 ^{es} De ligne	4
45	Agarrach (Louis)	chef de B ^{ataillon} 11 ^{es} De ligne	5
50	Aigouy (Nicolas)	Sergent major 59 ^{es}	6
55	Aimard (Jean)	Fusilier 106 ^{es}	7
57	Aimé dit Galopin (J ^{ean} M ^{artin})	Caporal au 105 ^{es}	8
63	Albaret (Pierre)	Brigadier 18 ^{es} Dragons	9
68	Albers (Jean Jean)	Grenadier à cheval Garde Française	10
73	Abissac (Jean)	Fusilier 25 ^{es} De ligne	11
92	Alis (J ^{ean} B ^{aptiste})	chef de B ^{ataillon} 2 ^{es} Cuirassiers	12
79	Alexandre (Barthelemy)	Chasseur à cheval 25 ^{es} Régiment	13
87	Algerer (Louis)	M ^{aitre} Des Logis 6 ^{es} Rég ^{iment} D'artillerie à cheval	14
93	Allain (Nicolas)	Quartier Maître sur le 1 ^{er} B ^{ataillon} formidable	16
94	Allain (J ^{ean} M ^{artin})	M ^{aitre} D'Equipage marine	17
127	Alzar (Louis)	M ^{aitre} Des Logis 5 ^{es} Rég ^{iment} D'art ^{illerie} à cheval	18
132	Amblard (Antoine)	Adj ^{oint} Sous off ^{icier} 41 ^{es} De ligne	19

MÉMOIRE DE L'HONNEUR

Deuxième trimestre annuel
au Douze.

Just. D'édification de la cour de justice
au profit de la lg. d'honneur moyennant 229,100.

62.506.
15.506.
77.506.
85.25-

Le Roi

De la République
de la République

Ceux qui en présente

Le tribunal

Section de la Seine

Section de la Seine

Section de la Seine

Section de la Seine

Section de la Seine

Section de la Seine

Section de la Seine

La Légion d'honneur

J'ai décidé d'engager un projet majeur pour la grande chancellerie de la Légion d'honneur : celui de la préservation et de la valorisation du patrimoine immatériel de notre institution que représentent nos archives, historiques comme contemporaines.

Ce projet, baptisé *Mémoire de l'honneur*, doit rendre vivantes et accessibles à tous les archives constituées des mérites des décorés des distinctions nationales, de l'histoire de ces récompenses ainsi que de celles des bâtiments qui abritent leur siège et les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Pleinement investis de notre mission de service public, conscients de l'attachement des Français à la Légion d'honneur et du rayonnement de celle-ci dans le monde, nous accordons à cette *Mémoire de l'honneur* une importance stratégique. L'ensemble des directions techniques et scientifiques de la grande chancellerie sont ainsi mobilisées, au premier rang desquelles une archiviste, conservatrice en chef du patrimoine, spécifiquement recrutée.



Enfin, pour répondre aux multiples exigences de ce projet, nous menons une ambitieuse campagne de mécénat qui permettra à chaque donateur d'inscrire fermement la mémoire de la Légion d'honneur dans l'avenir.

Général d'armée Benoît Puga
Grand chancelier de la Légion d'honneur
Chancelier de l'ordre national du Mérite

© Franck Juery

UNE INSTITUTION AU SERVICE DU MÉRITE ET DE L'EXCELLENCE

4

Institution d'État placée sous l'autorité du Président de la République, grand maître de la Légion d'honneur, la grande chancellerie exerce trois missions relevant du service public et régies par le code de la Légion d'honneur.

Sa vocation première est l'administration des quatre distinctions nationales, Légion d'honneur, Médaille militaire, ordre national du Mérite et Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Son rôle est central dans la désignation des décorés et la cohérence du système français de récompenses honorifiques.

La grande chancellerie répond également à une mission éducative. Elle gère deux établissements d'enseignement public, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, créées en 1805, qui reçoivent en internat mille élèves de la 6^{ème} aux classes post-bac. Ouvertes aux descendantes des décorés français et étrangers, ces écoles ont une vocation d'excellence et cultivent les valeurs des ordres nationaux.

La grande chancellerie accueille enfin un large public au musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Ce musée spécifique, ouvert en 1925, référence mondiale dans son domaine, contribue à la connaissance des décorations françaises et étrangères. Il s'attache à faire rayonner leurs valeurs fondatrices ainsi que les mérites de ceux qui en ont été honorés à travers le temps.



Cérémonie de remise d'insigne au palais de la Légion d'honneur © DR



Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis © Laurence Von Der Weid

DES ARCHIVES À HAUTE VALEUR HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE ET AUSSI SYMBOLIQUE

5

LA GRANDE CHANCELLERIE EST 'L'ADMINISTRATION DE L'HONNEUR ET DU MÉRITE' ET LES DÉCORATIONS ONT À LA FOIS VOCATION À DISTINGUER CEUX QUI S'ILLUSTRENT AU PROFIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, TOUT EN LES PROPOSANT EN EXEMPLE. AINSI LA VALORISATION DE SES ARCHIVES FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA MISSION DE L'INSTITUTION.

DÉCORÉS ET DÉCORATIONS

Les dossiers de décorés constituent la part la plus importante de ses fonds. Ils couvrent une période de plus de 200 ans, de la création de la Légion d'honneur en 1802 à nos jours. Ce sont ainsi les mérites d'environ 900 000 membres de la Légion d'honneur, un million de titulaires de la Médaille militaire et de 330 000 membres de l'ordre national du Mérite qui sont répertoriés. Ces dossiers revêtent une valeur scientifique de premier ordre pour les historiens et les sociologues. Et, face à l'engouement des Français pour la généalogie, ils offrent des informations précieuses tant biographiques que de filiation.



Manuscrit du chant des partisans, 1943 © ECPAD

À cela s'ajoutent des documents précieux sur la création et les évolutions de chacune des distinctions gérées par la grande chancellerie : lois et décrets d'organisation, procès-verbaux d'investiture des Présidents de la République comme grand maître, papiers individuels des grands chanceliers, comptes-rendus des séances des conseils des ordres, ou encore dossiers disciplinaires des décorés.

MAISONS D'ÉDUCATION

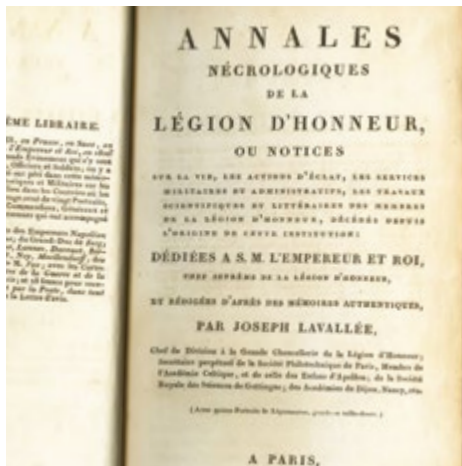
Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur génèrent elles aussi depuis deux siècles des archives à fort intérêt historique. Sont ainsi détenus par l'institution de nombreux éléments permettant de retracer la création de ces écoles par Napoléon, les règlements instaurés à travers les époques pour l'admission des élèves et leur éducation, des témoins de la vie quotidienne, ainsi que les dossiers individuels des pensionnaires et du personnel.

MUSÉE

Le musée de la Légion d'honneur conserve quant à lui un fonds d'archives historiques sur les ordres français, de l'Ancien Régime à nos jours, ainsi que des documents propres à sa genèse, à la souscription qui a permis sa création ainsi qu'aux dons et legs qui ont enrichi ses collections.

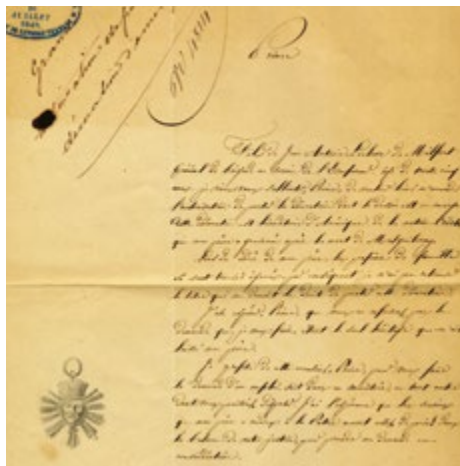
BÂTIMENTS

Enfin, la grande chancellerie détient les archives regardant les prestigieux bâtiments dont la Légion d'honneur est propriétaire depuis le Premier Empire : l'hôtel de Salm, le château d'Écouen, l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis et l'ancien couvent des Loges à Saint-Germain-en-Laye. Ils ont fait l'objet de nombreux aménagements et restaurations au premier rang desquels la reconstruction du palais de la Légion d'honneur après son incendie en 1871.



Biographies de légionnaires – XIX^e, XX^e et XXI^e siècles

L'identité et les mérites des 900 000 membres de la Légion d'honneur depuis la création de l'ordre sont connus grâce à différents documents dont la richesse historique et sociologique n'a pas encore été pleinement exploitée. Il s'agit en premier lieu des « mémoires », biographies argumentées des personnes proposées pour recevoir la Légion d'honneur. Mais il existe aussi des annales nécrologiques (photo), prolives sur les destins individuels, et des documents plus sommaires tels que des fiches nominatives cartonnées, des décrets de nomination du Premier Empire ou encore des « tableaux spéciaux », listes d'attribution de la décoration en usage lors des deux guerres mondiales.



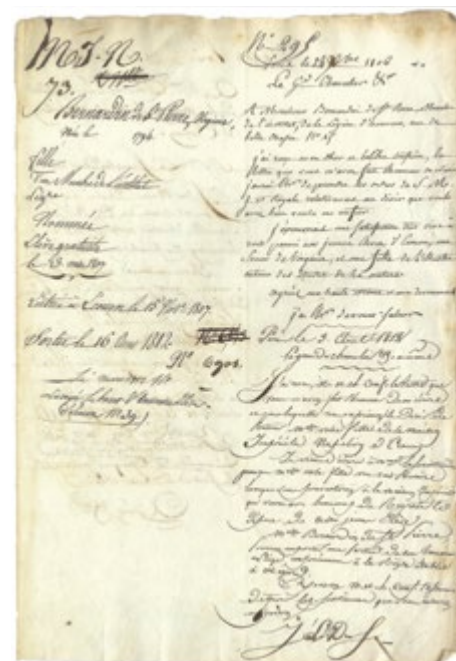
Autorisations de port de décorations étrangères – XIX^e et XX^e siècles

La grande chancellerie délivre aux Français récipiendaires de décorations étrangères l'autorisation de les porter. Ces documents administratifs constituent d'importantes sources biographiques et généalogiques. Photo : autorisation de 1849



Procès-verbal d'investiture du général de Gaulle – 8 janvier 1959

Le jour de son investiture à la fonction suprême, le Président de la République est reconnu comme grand maître de la Légion d'honneur par le grand chancelier. La grande chancellerie conserve la plupart des procès-verbaux des grands maîtres de la V^e République.

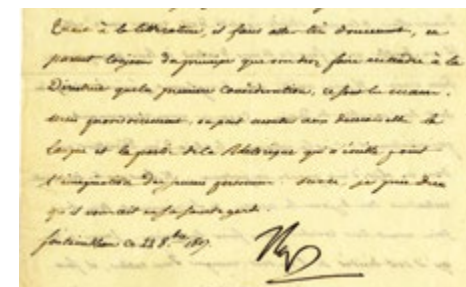


Dossiers d'élèves des maisons d'éducation – XIX^e, XX^e et XXI^e siècles

Ces 60 000 dossiers, conservés depuis l'ouverture de la première maison d'éducation en 1807, forment autant de portraits d'élèves et dépeignent la vie quotidienne des établissements et leur évolution à travers les époques. Photo : dossier du Premier Empire



Elévations et projets pour la maison d'éducation des Loges – Second Empire
Sollicité pour le réaménagement de la maison d'éducation des Loges à Saint-Germain-en-Laye, Alphonse-Amédée Lejeune, architecte de l'institution, soumet plusieurs projets au grand chancelier. Les plans proposés témoignent de l'organisation d'un établissement scolaire au milieu du XIX^e siècle.



Lettre de Napoléon à Lacépède – 1807

Le premier grand chancelier, le comte de Lacépède, met en place les maisons d'éducation de la Légion d'honneur voulues par Napoléon. L'empereur lui fait part de ses instructions dans une lettre du 22 octobre 1807, révélatrice du rôle qu'il assigne aux femmes dans la société.

UN ÉTAT ET UNE ACCESSIBILITÉ HÉTÉROGÈNES

8

L'ancienneté de l'activité de la grande chancellerie, son histoire parfois mouvementée et l'éclatement géographique de ses sites expliquent l'absence actuelle de centralisation dans la gestion de ses archives et d'un inventaire général harmonisé. La connaissance précise des fonds et de leur état sanitaire est ainsi incomplète.

Les dossiers les plus anciens des membres de la Légion d'honneur ont été versés aux Archives nationales qui les ont numérisés et mis en ligne. Les dossiers plus récents, ainsi que toutes les autres archives sont conservés dans trois sites : au siège de l'institution et dans les deux maisons d'éducation, à Saint-Germain-en-Laye et à Saint-Denis.

Certaines archives sont entreposées dans des espaces spécifiquement aménagés : c'est le cas pour les dossiers « actifs » des décorés et pour une partie des archives historiques de la Légion d'honneur. En revanche, d'autres sont abritées dans des caves sujettes à l'humidité ou exposées au risque d'incendie ou d'inondation en cas de crue de la Seine.

Ainsi l'état sanitaire des archives est disparate : certains documents sont parfaitement conservés, d'autres laissent apparaître des traces préoccupantes d'usure ou de moisissure.

L'accès au public est très restreint et varie lui aussi selon les documents et leurs lieux de stockage.



Musée de la Légion d'honneur, archives © ECPAD

LE PROJET 'MÉMOIRE DE L'HONNEUR'

9

'MÉMOIRE DE L'HONNEUR' CONSTITUE UN PROGRAMME COMPLET DE VALORISATION DES ARCHIVES DE LA GRANDE CHANCELLERIE, DEPUIS LEUR RECENSEMENT JUSQU'À LEUR MISE À DISPOSITION DU PUBLIC.

Il comporte quatre grandes phases :
1. LE RECENSEMENT, qui doit aboutir à l'inventaire exhaustif et au classement général harmonisé de plus de 3,5 km d'archives.

2. LA SAUVEGARDE, qui comprend à la fois la restauration de pièces d'archives endommagées et la numérisation du plus grand nombre possible de documents, toutes deux nécessaires à la fois pour leur préservation et leur communication.

3. LE STOCKAGE, qui sera centralisé dans un lieu unique (hors archives courantes), aménagé dans un bâtiment classé de la maison d'éducation de Saint-Denis. Ce bâtiment doit faire l'objet d'une intervention lourde impliquant des

reprises structurelles et un traitement de l'air adapté pour assurer des conditions optimales de conservation et de sécurité.

4. LA COMMUNICATION AU PUBLIC, qui se fera sous forme dématérialisée grâce à une application informatique en ligne et constituée d'un fichier unique des décorés et de dossiers historiques. Une salle de consultation est également prévue dans le bâtiment dédié, pour l'accès aux documents physiques.

COÛT DES OPÉRATIONS

*Aménagement du bâtiment des archives : 4,7 M€
Restauration - Numérisation - Application informatique : 3 M€*

PLANNING

L'avancement général du projet est étroitement lié aux fonds qui viendront l'alimenter.

*Aménagement du bâtiment : 2021 - 2024
Restauration - Numérisation - Application informatique : 2020-2023*



Maison d'éducation de Saint-Denis, bâtiment des archives © Laurence Von Der Weid

VOTRE SOUTIEN À 'MÉMOIRE DE L'HONNEUR'

10

En soutenant *Mémoire de l'honneur*, vous contribuez à la pérennité et au rayonnement d'un patrimoine de grande valeur, unique et constitutif de l'histoire de France. Vous pouvez participer de différentes manières : par un mécénat financier ou, si l'activité de votre entreprise s'y prête, par un mécénat de compétences ou en nature.

Alice Bouteille, directrice de la communication, se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaiterez sur les projets à financer ainsi que sur les modalités de votre soutien, les avantages fiscaux et éventuelles contreparties y afférents.

Organisme d'intérêt général, la grande chancellerie est habilitée à bénéficier du mécénat financier, de compétences ou en nature, et à recevoir des dons et legs pour lesquels elle est exonérée des droits de mutation. Elle offre à ses donateurs, personnes privées ou entreprises, toutes les garanties morales et financières d'une grande institution d'État.

Elle peut délivrer un reçu permettant de bénéficier de réductions d'impôt prévues par la réglementation fiscale : 66 % pour les particuliers, dans la limite de 20% du revenu imposable ; et 60 % pour les entreprises, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

VOUS FAITES UN DON EN TANT QUE PARTICULIER

Montant de votre don	Réduction d'impôt (66 %)	Coût réel de votre don
500 €	330 €	170 €
1 000 €	660 €	340 €
2 500 €	1 650 €	850 €
5 000 €	3 300 €	1 700 €
10 000 €	6 600 €	3 400 €

VOTRE ENTREPRISE FAIT UN DON

Montant de votre don	Réduction d'impôt (60 %)	Coût réel de votre don
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
25 000 €	15 000 €	10 000 €
100 000 €	60 000 €	40 000 €
500 000 €	300 000 €	200 000 €

VOTRE CONTACT



© ECPAD

Alice Bouteille
01.40.62.83.15
alice.bouteille@legiondhonneur.fr



Musée de la Légion d'honneur, archives de la collection Bucquet © ECPAD



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR

